



COMMISSION SPORTS DE NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2012.

Assistaient : Pierre Fregnet, Michel Le Rouzic, Daniel Ribailleur, Martial Tournier, Gérard Courtal.

Gérard Courtal ouvre la séance à 18 h 45

Il est souligné qu'il y a lieu de s'interroger sur la baisse de 50% de la fréquentation habituelle. Ce constat peut relever de causes diverses comme :

- une date choisie qui rompt avec une habitude de programmation le samedi matin ;
- un intérêt mesuré du C A du CDOS 91 pour ce dossier ;
- une usure du procès d'animation pratiqué par la Commission ad hoc du CDOS 91 ;
- un désintérêt pour la matière Développement Durable qui ne se renouvelle guère que ce soit scientifiquement ou économiquement et qui a tendance à se diluer dans l'écologie politique ;
- un impact, désormais lourd, d'une CDESI opérationnelle, à considérer à terme comme un déclencheur de moyens financiers s'il y a projet spécifique déposé dans ce qui relève de ses attributions (c f la nouvelle délibération Sport du CG 91) ;
- une habitude des Comités Départementaux sportifs de traiter leurs dossiers avec les services ad hoc du Conseil Général sans que le CDOS 91 soit au courant, même pour la forme ou la simple information ;
- une reconcentration de l'énergie du CDOS 91 sur le concret d'une action décloisonnée entre différentes disciplines sportives organisées ayant à connaître de la nature (Traversée de l'Essonne, L'Essonne sur l'eau.), plutôt que de chercher à consolider une démarche de réflexion-action, assez peu productive, in fine.

I Evaluation succincte de l'action de la Commission S de N durant la période 2008 -2012.

1-1 Rappel des objectifs initiaux.

Ils s'organisaient comme ceci :

A) Accompagner la relance de la CDESI 91 dont la mission principale est de mettre en place un PDESI. (*approche structurelle*)

On peut dire que ce dossier, de nature institutionnel et organisationnel, a avancé, durant l'année 2012, sur l'impulsion solitaire de la Direction des Sports du CG 91.

B) Anticiper les besoins des usagers en matière de liaisons douces et contribuer à des mises en œuvre. (*approche prospective*)

L'objectif était de donner au Développement Durable un caractère spécifique à partir des pratiques de plein air de proximité, de faire économiser les énergies non renouvelables et de

limiter les nuisances. On peut dire qu'il n'a pas eu le rayonnement départemental escompté, chaque territoire faisant ses aménagements propres et forgeant sa propre doctrine.

C) Allier différents paradigmes ayant trait aux loisirs comme les Sports de Nature, le Développement Durable et le Tourisme. (*approche opérationnelle*)

La *transversalité naturelle* entre ces trois éléments structurants, si elle se rencontre effectivement dans les disciplines dans leur singularité (sur ce point, le CD de Cyclotourisme connaît une réussite stable tandis que le CD de Randonnée Pédestre semble enregistrer un progrès) n'est guère lisible dès l'instant que les manifestations objectivent un caractère plus global. (A observer à ce sujet l'événementiel que la CDESI est susceptible de porter à l'avenir).

Certes, la culture de la transversalité exige probablement un calage sur le temps long mais il est certain qu'elle passe par des réalisations concrètes sur le terrain.

1 - 2 Evaluation sommaire des 3 principes ci-dessus exposés.

A la lecture de ce qui précède, il est loisible d'observer que, si le structurel a progressé, le prospectif est à repérer au niveau des opérateurs de terrain effectifs et l'opérationnel a échappé à toute impulsion, voire à toute portée à connaissance, de la Commission Sports de Nature du CDOS 91.

En dernière analyse, c'est **l'ainséité** des faits tels qu'ils se déroulent sur le terrain qui prévaut et la question est de savoir s'il faut perdurer dans l'affichage d'une volonté spécifique CDOS 91 en matière structurelle, prospective et transversale.

En dépit de ces plages d'incertitude, quels que soient les avatars rencontrés, on peut dire que la mission confiée au Secrétaire Général par le Président du CDOS 91, qui portait exclusivement sur le suivi de la restauration de la CDESI 91 sous une forme opératoire et sur la sensibilisation des acteurs du Sport au Développement Durable, a été accomplie.

II Des voies qui pourraient être explorées.

Pour « nourrir » le premier point de l'ordre du jour, Gérard Courtal remet un document de portée générale.

Il déclenche certains propos relevant

- *du court terme:*

Il constitue un paramètre temporel dans lequel l'on attend des précisions rapides comme dans le cas des circulations douces mais il semble que certains secteurs ne mobilisent pas l'attention des élus - c'est d'autant plus dommage que les Actes des 3^{èmes} Assises rapportent en préconisations, à la page 12, certaines directions d'action qui relèvent d'une urgence - .

On peut dire la même chose de l'application de la « Loi sur l'Air » qui semble ne provoquer de l'intérêt que lorsqu'il est question de la circulation des voitures, ce qui n'est pas le propos des Sports de Nature.

On peut s'interroger aussi sur le fait que les ronds points ne sont pas considérés comme faisant partie des circulations douces.

- *du moyen terme et du long terme :*

ils doivent être aussi envisagés, même s'ils ne relèvent pas du même temps d'analyse et de réponse. Mais ne pouvons nous pas être reconnus, en tant qu'interlocuteurs, autrement que par notre réactivité sur du temps court ?

- de la *minoration* du rôle du « sachant », aux approches pédagogiques souvent peu accessibles au public de la masse - les notions de croissance et de décroissance, aux connotations très économiques et politiques, échappent aux préoccupations sportives marquées au coin de l'immédiateté – qui devrait être recherchée dans les prises de décisions publiques tandis que la forme d'expertise que peut développer le *savoir du terrain* devrait faire l'objet d'une *majoration*.

- de la *situation* du mouvement sportif en tant que « *penseur solitaire* »:

Il est admis que le travail social, - le transfert des compétences de l'Etat, en matière sportive déconcentrée à la Cohésion Sociale, oblige à changer de logiciel, comme on dit - s'il exige des réponses rapides dues à des cas qui se présentent inopinément et qu'il faut solutionner, au niveau conceptuel, ne file pas le même temps que le mouvement sportif, toujours dans l'urgence des calendriers et des opérations qui s'échelonnent tout au long de l'année et dépendant des orientations fédérales.

Seul le local, et encore au niveau communal, apparaît capable de créer des synergies, des transversalités et des dynamiques, dans lesquelles des univers différents peuvent se rencontrer et interagir. (A suivre le Salon de la VA et du bénévolat de Grigny reporté au début 2013).

- de la *démocratie participative*:

Affichée et pratiquée avec des fortunes diverses par le politique, elle demeure au cœur des pratiques et des préoccupations de la V A.

Il est loisible de se demander si le CDOS 91 ne pourrait pas s'autosaisir de la question de la démocratie participative, qu'il s'agisse de la force de loi des dispositions statutaires ou des nouvelles tendances de la gouvernance sportive.

III Des bruits relatifs à une prochaine réunion de la CDESI plénière.

Martial Tournier informe de ce qui se trame à l'échelon décisionnel de la CDESI. Cette intervention répond, en même temps qu'elle les annule, aux deux derniers points de l'ordre du jour.

Une réunion de la CDESI 91 plénière se tiendrait avant Noël 2012.

Il serait envisagé d'y jeter les bases, pour 2013, d'un événementiel.

Le CDOS 91 pourrait faire la proposition d'une Manifestation sur le thème du Sport Santé, en partenariat avec le CD de gymnastique volontaire sur les bases d'une valorisation de territoire qui reposerait une intercommunalité connue pour son volontarisme par rapport au thème ou bien sur un repérage de territoires dont le CG a à connaître plus particulièrement (Bases de Plein Air, Espaces Naturels Sensibles, voire Parcs Naturels Régionaux).

Affaire à suivre.

IV De l'opération de labellisation du CNOSF « Développement durable, le Sport s'engage ».

Martial Tournier rapporte sur le dossier élaboré dans ce cadre par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

La Commission s'accorde à reconnaître une conformité d'ensemble avec les prérequis nationaux de la Charte CNOSF et décide de délivrer le label sollicité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Gérard Courtal remercie les participants de leur présence efficiente et de leur fidélité et lève la séance à 21 h 15.

le 26 novembre 2012

Compte rendu effectué par Gérard Courtal.